

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 7 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Rolande DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE  
**membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Pierre OSER à Robert NATALE, Jean-Claude TOURNIER à Josette BESSE.

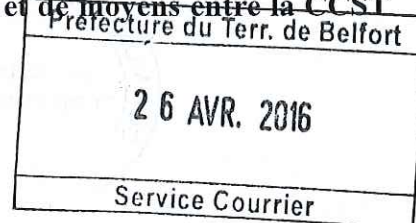
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 31 mars	Jeudi 31 mars	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

**2016-03-04 Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCST et ADN-FC**

*Rapporteur : Christian RAYOT*



*Vu la délibération n° 2015-04-08 du 11 juin 2015,*

Par délibération en date du 11 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Territoire a décidé d'adhérer à l'Agence de Développement Nord Franche-Comté, de contribuer à l'équilibre du budget de cette structure et a donné délégation au Président de

la collectivité pour arrêter les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'ADN-FC.

La convention, signée le 17 août 2015 pour les exercices 2015-2016 et 2017, détermine les engagements respectifs de l'ADN-FC et de la CCST en vue de permettre à l'Agence de développer ses actions sur et au profit du territoire du Nord Franche-Comté et, en particulier, du périmètre de la CCST.

Elle fixe ainsi dans un cadre pluriannuel :

- Les missions et objectifs dévolus à l'ADN-FC,
- Les moyens que l'Association développera pour y parvenir,
- Le principe, le montant et les modalités de versement de la contribution de la collectivité à l'équilibre du budget de l'association,
- Les modalités de suivi des actions de l'ADN-FC.


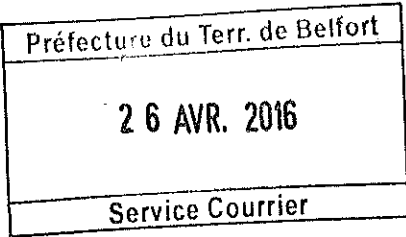

Il est prévu que cette convention soit complétée, annuellement, par un avenant fixant, au vu du budget prévisionnel et du programme d'actions de l'exercice considéré, le montant de la contribution financière de la CCST.

Pour l'exercice 2016, au vu du budget prévisionnel de l'Agence, la contribution financière de la Communauté de Communes du Sud Territoire au fonctionnement de l'Agence s'établit à la somme de trente mille euros (30 000 €).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De valider l'avenant n° 1 (joint en annexe) à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'ADN-FC ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

*Annexe : Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p><b>Le Président,</b></p> <p>Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p> 
<p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 AVR. 2016</b> <b>Et publication ou notification le 26 AVR. 2016</b></p>	 <p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p><b>26 AVR. 2016</b></p> <p>Service Courrier</p>
<p>Le Président,</p>  <p>Le Vice-Président <b>Pierre OSER</b></p>	

## Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du 17 août 2015

### Communauté de Communes du sud Territoire Agence de Développement économique Nord Franche-Comté

---

**Entre :** La Communauté de Communes du sud Territoire, représentée par Monsieur Christian RAYOT, dûment autorisé et habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération du Conseil de Communauté en date du 07 Avril 2016.

**Et :** L'association dénommée Agence de Développement Nord Franche-Comté (ADN-FC), régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Belfort le 6 juillet 2015, dont le siège social est situé sur le site de La Jonxion, 1 avenue de la Gare TGV à Meroux (90400), représentée par Monsieur Damien MESLOT, Président, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2015.

Vu la Convention pluriannuelle conclue le 17 août 2015 entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et l'ADN-FC,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :** en 2016, le programme d'actions de l'ADN-FC sera organisé autour de deux axes principaux et généralistes pour l'ensemble de son territoire d'intervention.

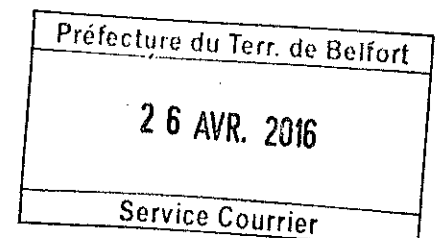
**2 axes principaux constituent les missions générales de l'ADN-FC**

1. Professionnaliser la prospection,
2. Être proactif vis à vis du tissu productif local et de nos partenaires.

Le dispositif régional **PRISME** sera poursuivi avec pour maintien des missions historiques et adaptation des objectifs de visites au périmètre du Nord Franche-Comté.

**Article 2 : Participation financière de la Communauté de Communes du Sud Territoire (exercice 2016)**

En application de l'Article 3 de la Convention cadre du 17 août 2015 et au vu du budget prévisionnel de l'Agence détaillant les charges liées à la mise en œuvre des actions prévues en 2016, la contribution financière de la Communauté de Communes du Sud Territoire au fonctionnement de l'Agence s'établit à la somme de 30 000 € pour l'exercice 2016. Le budget 2016 s'établit à 1315 K€, le détail des subventions d'exploitation est précisé ci-après. Le budget prévisionnel des dépenses est présenté en annexe 2.



CAB	550 000
PMA	550 000
Conseil Régional (PRISME)	150 000
CC Sud Territoire	30 000
Communautés de Communes : Haute-Savoireuse, Tilleul-Bourbeuse, Pays Sous-Vosgien, 3 Cantons	35 000
<b>Total Subventions d'exploitation nettes</b>	<b>1 315 000</b>

### **Article 3 : Modalités de versement**

Les modalités de versement de la subvention due au titre de l'exercice 2016 sont celles précisées à l'Article 3.2 de la Convention-cadre du 17 août 2015 telles qu'elles sont rappelées ci-dessous :

- En janvier de l'année N : un premier versement égal à 25 % de la subvention allouée au titre de l'année N - 1,
- En avril de l'année N : un second versement portant la contribution de la CCST à 70 % de la subvention de l'année N - 1, ou à 70 % de la subvention fixée par voie d'avenant à la Convention pluriannuelle si cet avenant est approuvé à cette date par le Conseil Communautaire,
- En octobre de l'année N et sur présentation d'un état d'avancement du programme partenarial : un troisième versement portant à 95 % de la subvention le montant des versements de la CCST,
- Le solde, soit 5 %, sur présentation des documents mentionnés à l'Article 8.

Pour l'année 2016, le montant retenu pour l'année N-1 (2015) est de 30 K€.

### **Article 4 : Obligations de l'Agence de Développement Nord Franche-Comté, contrôle**

Le délai de présentation d'un compte-rendu annuel d'exécution fixé par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du 17 août 2015 est porté à 6 mois après la clôture comptable de chaque exercice de l'ADN-FC (30/06 N+1).

**Article 5 :** Il n'est pas procédé à d'autres modifications à la convention initiale.

Fait à Meroux, en deux exemplaires, le

Pour  
la Communauté de Communes  
du sud Territoire,

Pour  
l'Agence de Développement  
économique Nord Franche-Comté,

Christian RAYOT  
Président

Damien MESLOT  
Président

Annexe :

- n°1 : Programme d'actions prévisionnel 2016
- n°2 : Budget prévisionnel 2016

## Annexe 1

### **Programme d'actions prévisionnel 2016 de l'ADN-FC**

En application de l'article 2.3 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCST et l'ADN-FC, un programme d'actions doit être établi annuellement.

En 2016, le programme d'actions de l'ADN-FC sera organisé autour de deux axes principaux et généralistes pour l'ensemble de son territoire d'intervention.

#### **2 axes principaux**

Professionaliser la prospection,  
Etre proactif vis à vis du tissu productif local et de nos partenaires.

#### **1. Professionaliser la prospection**

- Un plan de formation-action orienté « commercial et gestion de la relation client » est programmé dès le début de l'année 2016 pour l'ensemble des personnels concernés par ce nouveau métier.
- Disposer d'outils adaptés
  - Acquisition d'un outil CRM de gestion et suivi de la relation clients permettant à la fois d'optimiser nos actions de prospection et notre relation avec les entreprises locales (suivis, rappels, programmation de manifestation, criblage d'information thématiques...);
  - Acquisition et développement d'un outil spécifique permettant à la fois de monter en gamme dans nos réponses aux besoins clients tout en nous démarquant de la concurrence;
  - Elargir, au périmètre d'intervention de l'Agence, l'outil Bourse aux Locaux existant sur le Territoire de Belfort;
  - Construire des parcours clients types à adapter au dernier moment (argumentaire global, réponse unique);
  - Construire les outils de communication adaptés;
  - Mettre en place une veille non chronophage mais efficace mobilisant chaque membre de l'équipe et les outils type CRM.
- Doper les flux d'affaires
  - Missionner un prestataire extérieur pour booster et détecter des projets d'implantation permettant de vendre le Nord Franche-Comté;
  - Préparer un plan Salons & Evénements Professionnels Thématiques en terminant le cycle d'une année (engagé en juillet 2015), visant à identifier les lieux où il faudra être présent, en fonction des cibles de prospection, en tant que visiteur ou exposant;
  - Profiter de la tenue annuelle d'un Salon local (Economia et RDV Acteurs de l'énergie) pour cibler quelques donneurs d'ordres présents et leur proposer un événement durant la manifestation (soirée) visant à présenter les forces et qualités de notre territoire;
  - S'entourer de prescripteurs et d'experts rabatteurs de flux d'affaires vers le Nord Franche-Comté
    - Lancement en 2016 du réseau des Ambassadeurs du Nord Franche-Comté;
    - Etre présents dans les cercles Pôles, Cluster, Incubateur.

- Etre visible et médiatiser notre action
  - Réseaux sociaux, Ad-news et référencement internet à conforter ;
  - Optimisation de notre visibilité avec la gestion des demandes de contacts (site internet par exemple) via le CRM ;
  - Ouvrir les Informelles à l'échelle du périmètre de l'Agence.
- **Mener une prospection sous deux angles complémentaires et coordonnés**

Ciblage 360°	Ciblage « chirurgical »
<p><b>Entreprises ayant un projet de relocalisation</b> ou de <b>nouvelle implantation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises <b>suisses francophones</b> (enjeu de la bi localisation)</li> </ul>	<p><b>S'appuyer sur notre « ADN » industriel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- besoins actuels et futurs des filières majeures (<b>automobile et énergie</b>) avec l'appui des pôles et clusters</li> </ul>
<p>- <b>PME et ETI</b> en recherche d'un écosystème riche et complet en <b>sous-traitance industrielle</b></p>	
<p><b>Entreprise en émergence, innovantes</b> ou à fort potentiel ante/post création</p> <p>→ Capter à divers stades de maturité des projets innovants (incubateurs, universités, labos...) qui n'ont pas encore fait un choix d'implantation ou qui recherchent des appuis industriels ou de R&amp;D, des marchés ou un écosystème favorable à leur croissance</p> <p><b>Entreprises lauréate de concours nationaux</b> et intervenants dans des secteurs où le NFC dispose d'atouts indéniables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Médical</b> : industrialisation et production de dispositifs médicaux (en particulier autour du traitement de surface...); projets santé et numérique associé</li> <li>- <b>Automobile passion</b> : valoriser la prégnance de la culture automobile, l'image, les savoir-faire... en direction d'activités de niche (réédition de pièces, véhicules historiques, véhicules spécifiques petites séries, compétition auto...)</li> <li>- <b>Logistique à forte VA</b> : entrepôts froid positif et négatif, supply-chain ...</li> <li>- <b>Economie circulaire</b> en particulier au service des industriels</li> <li>- <b>Agroalimentaire</b> : PME familiale en croissance et relais de production de réseaux franchisés</li> </ul>

## 2. Etre proactif

- Vis à vis du tissu productif local
  - 250 visites d'entreprises par an
    - Accompagnement de la croissance des entreprises au sein du Nord Franche-Comté,
    - Soutien aux startups locales.
  - Etre l'acteur de la vie économique du Nord Franche-Comté
    - Outils de communication visant à mettre en avant des actions favorisant le positivisme économique local,
    - Maillage inter-entreprise et universitaires,
    - Faire de l'ADN-FC un lieu de services aux entreprises permettant aux acteurs régionaux d'y tenir ou trouver un espace de permanence ou de représentation.

- Vis à vis de nos partenaires
  - Informations régulières des visites d'entreprises et des actions à mener de façon coordonnée ;
  - Promouvoir la marque de territoire et la communication associée ;
  - Mailler les acteurs ;
  - Favoriser la construction du Pôle Métropolitain ;
  - Apporter notre expertise et notre capacité à être un référent économique unique pour le Nord Franche-Comté dans le cadre du futur SRDEII de la Grande Région.

## **Dispositif PRISME**

Au titre de l'exercice 2016, l'Agence poursuivra les actions engagées par le dispositif PRISME qu'elle héberge depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 : maillage du territoire et des entreprises, connaissances des donneurs d'ordres et de leurs potentialités de marchés au bénéfice des entreprises régionales.

Le programme d'actions annuel pour 2016 vise au plan régional à visiter :

- 25 nouvelles entreprises dont 10 sur le NFC,
- et à conduire une centaine d'actions de suivi de dossiers dont 40 sur Nord Franche-Comté, avec rédaction des comptes-rendus de ces visites et inscription des compétences de ces entreprises dans la cartographie des compétences.
- PRISME poursuivra également les maillages et les mises en relation avec les grands comptes et les entreprises du territoire.

## Annexe 2

### Budget prévisionnel 2016 de l'ADN-FC

Pour conduire son programme de travail, le budget prévisionnel d'ADNFC en 2016 s'établit ainsi :

Produits d'exploitation	BUDGET 2016 ADN-FC
CAB	550 000
PMA	550 000
Conseil Régional (PRISME)	150 000
CC Sud Territoire	30 000
Communautés de Communes	35 000
<b>Total Subventions d'exploitation nettes</b>	<b>1 315 000</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 315 000</b>

Charges d'exploitation	BUDGET 2016
Locations, charges Immobilières, assurances	81 500
Entretiens et maintenance	16 000
Honoraires ADU (compta, RH), CAC, Conseils juridiques	37 000
Prestations PRISME (dispositif régional)	28 000
Fonctionnement d'AUI	50 000
Telecom, EDF, charges diverses	31 000
Carburant et déplacements Agence hors Prospection	10 000
Prestataires prospection	36 000
Frais de déplacements, salons, missions et réceptions	30 000
Actions spécifiques, promotion, outils prospection, communication	37 000
<b>Total achats et services extérieurs</b>	<b>356 500</b>
Masse salariale	550 000
Charges patronales	280 000
Taxes sur les salaires	60 000
<b>Total charges de personnel</b>	<b>890 000</b>
<b>Autres charges</b>	
Action sociale ADN-FC	5 000
OPCA 1% Formation	5 000
Plan de formation (dédié en 2016 / prospection)	12 000
Dotation amort. Immob.	23 000
<b>Total autres charges</b>	<b>45 000</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 291 500</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>23 500</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>500</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>24 000</b>
<b>CAF</b>	<b>47 000</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>10 000</b>
Matériel informatique	6 000
Matériel téléphonie	500
Autres	3 500
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>37 000</b>

Budget  
prospection  
115KE